



REGLEMENT INTERIEUR L'ASCE TAEKWONDO/HAPKIDO DE CORBEIL-ESSONNES

La pratique d'un art martial implique le respect des règles élémentaires de politesse, de courtoisie de respect d'autrui, de sécurité et d'hygiène.

A. ADMINISTRATIF :

Inscription :

- L'inscription à l'ASCE TAEWONDO / HAPKIDO de Corbeil-Essonnes sera effective lors de la réception du dossier complet : fiche d'inscription document remplie et signée, certificat médical, règlement des frais de cotisation et de la licence sportive et le cas échéant du passeport.
- En début de saison, l'inscription doit être faite avant le 30 septembre de chaque saison sportive. Au-delà de cette date, le pratiquant ne pourra plus participer aux cours tant qu'il n'aura pas rendu son dossier complet. Pour les inscriptions en cours d'année, le dossier doit être complet dans les 15 jours qui suivent le premier entraînement.
- Il est possible d'effectuer deux cours d'essai gratuit. Le pratiquant n'aura le droit de participer aux prochains cours que s'il ramène son dossier d'inscription complet.
- Le pratiquant réalisant un cours d'essai doit se présenter au professeur avant le début du cours avec l'autorisation parentale remplie et signée pour les mineurs.
- Les jeunes licenciés sont acceptés à partir de 5 ans. Cependant, leur adhésion au club dépendra de leur maturité et l'entraîneur se réserve le droit d'indiquer aux responsables légaux de l'enfant le cas échéant, l'impossibilité temporaire de l'accepter au sein du club.
- Une inscription engagée : aucune inscription ne sera remboursée sauf en cas de force majeure. Dans ce cas, le club procèdera au remboursement au prorata après décision et accord du Bureau.
- Démission et radiation : tout adhérent ne désirant plus avoir d'activité au sein de l'association est tenu d'informer le Bureau par écrit. En cas de démission ou de radiation, aucune somme ne sera remboursée.
- Tous les adhérents s'engagent par leur inscription à respecter :
 - Le règlement intérieur de l'ASCE Taekwondo/Hapkido de Corbeil-Essonnes.
 - Les Statuts de l'ASCE Taekwondo/Hapkido de Corbeil-Essonnes
 - Les règlements Fédéraux.

B. ENSEIGNEMENT :

1.Tenue :

- Les pratiquants respecteront le Do-Jang en arrivant correctement vêtus (Do-Bok propre et repassé, ceinture correctement nouée). En cas de tenue incorrecte, le professeur peut ne

pas autoriser le pratiquant à participer au cours. Il est toléré le port du jogging avec T-Shirt pour les débutants en attendant l'achat de leur Do-Bok. Pour les filles, un T-Shirt blanc sous le Do-Bok est impératif.

- Les pratiquants devront s'équiper de protections (protège dents, bras, mains, tibia, pieds, coquille...) à partir du cours ados et adultes.
- Les pratiquants quitteront tous les bijoux (bagues, bracelets, montre, collier, boucles d'oreilles, piercing...) avant d'entrer dans le Do-Jang, ceux-ci étant susceptibles de les blesser ou de blesser les autres participants. Le club ne sera pas tenu responsable en cas de blessures ou de casse de bijoux.
- Les cheveux devront être attachés.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être courts et propres.
- Les chaussures sont interdites dans le Do-Jang.
- Apporter une gourde d'eau et une serviette à chaque cours.
- Il est interdit de manger dans le Do-Jang. De plus il est interdit de manger en ayant la ceinture de son DO-Bok attachée.

2. Ponctualité :

- Le pratiquant doit respecter les horaires du début des cours.
- Le pratiquant arrivant en retard attendra l'autorisation du professeur avant d'intégrer le cours. Les retardataires devront intégrer le cours avec discrétion et rapidité, sans déranger les autres pratiquants. Seul le professeur est maître dans le Do-Jang.
- Le pratiquant ne pourra quitter le cours qu'avec l'accord du professeur.
- Le pratiquant prévient de son absence aux cours par respect pour son professeur.

3. Comportement et respect :

De façon générale, les pratiquants respecteront les valeurs du Taekwondo, du Hapkido et du sport.

YE EUI : COURTOISIE, POLITESSE, MODESTIE

YEUM TCHI : LOYALTE, INTEGRITE, SENS DE L'HONNEUR

INN NE : PERSEVERANCE

GEUK KI : MAITRISE DE SOI, RESPECT, COURAGE

BEK JEUL BOUL GOUL : COMBATIVITE, ESPRIT FORT ET INEBRANLABLE

Les écarts de langage, de respect, de politesse seront sanctionnés par l'enseignant et/ou son assistant sur toutes les disciplines proposées par le club.

Dans le Do-Jang et les vestiaires :

Les pratiquants salueront le Do-Jang en entrant et en sortant.

Ils respecteront :

- Les consignes et les décisions de l'enseignant et/ou de son assistant au cours des entraînements.
- Leurs partenaires d'entraînement au niveau de leur intégrité physique et morale.
- Le bon déroulement avant, pendant et après leur cours de par leur attitude.
- Les lieux et le matériel mis à leur disposition.

Les parents/accompagnants n'ont pas accès au Do-Jang, excepté sur invitation de l'enseignant ou d'un membre du comité directeur.

La prise de photo ou de vidéo dans le Do-Jang ne pourra se faire avec l'accord du professeur et/ou avec le comité directeur et en accord avec le respect du droit à l'image (documents fournis à l'inscription).

La prise de photo ou de vidéo dans les vestiaires sont formellement INTERDIT.

Les vestiaires ne sont pas un lieu d'échange, de stationnement ou de rassemblement. Ils sont strictement réservés au change. La présence des parents y est INTERDITE sauf pour les Babys.

La section dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En dehors du Do-Jang : Compétition, stage, sortie de club... :

Les pratiquants et leurs accompagnants, représentant de l'image du club, devront adopter un comportement respectueux des diverses personnes rencontrées, des lieux, de la bienséance...

Utilisation des téléphones et autres appareils portables :

Les téléphones et autres appareils portables seront mis sur silencieux afin qu'aucune sonnerie ne dérange les cours.

L'enseignant reste seul décisionnaire

Les pratiquants et les parents/responsables légaux devront donc se conformer à ses décisions lors des entraînements, compétitions et stages auxquels pourraient participer les pratiquants Seul le professeur autorise le passage de Grade (KEUP) et la ceinture noire (DAN) suivant, l'assiduité et les capacités du pratiquant. La décision du jury du passage de grade est sans appel.

4. Utilisation du Taekwondo/Hapkido à l'extérieur.

Il est strictement défendu d'utiliser, en dehors du Do-Jang, les techniques de Taekwondo/Hapkido enseignées, sauf lorsque l'usage est justifié par la légitime défense.

Dans le cas contraire, des mesures disciplinaires sont prévues et l'expulsion définitive peut-être recommandé. Si l'exclusion définitive est actée par le professeur et le Bureau directeur, il n'y aura aucun remboursement de la cotisation annuelle.

(Art 122.5 du code pénal : "n'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle ou d'autrui, sauf, s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte") ...

5. Responsabilité.

Le club est responsable des enfants et adolescents dans l'enceinte du Palais des Sports de Corbeil-Essonnes et uniquement dans le cadre des horaires prévus pour l'entraînement. Durant les cours ou lors des déplacements organisés par le club (compétitions, démonstrations...) les pratiquants sont protégés par l'assurance du club au-delà des remboursements de l'assurance maladie et de votre mutuelle. Cependant et conformément à la loi en vigueur, tout adhérent n'ayant pas réglé sa licence, ne possédant pas de passeport ou sans certificat médical à ce jour, ne sera pas autorisé à prendre part ni aux cours, ni aux différentes manifestations.

Le Taekwondo et le Hapkido ne sont pas des garderies. Les parents s'engagent à déposer les enfants mineurs à l'heure et à être présents aux horaires de fin de cours prévus. **Hors de ce cadre, la responsabilité du club ne pourra pas être engagée.**

De plus, si le mineur n'est pas autorisé à quitter le cours seul, il restera sur le lieu d'entraînement en attendant l'arrivée de son responsable légal mais ne sera pas non plus sous la responsabilité du club.

C'est pourquoi, **les parents restent responsables de leur(s) enfant(s) avant le début du cours (même dans l'enceinte du Palais des Sports de Corbeil-Essonnes) et doivent le ou les récupérer dès la fin des cours ou avoir signé l'autorisation parentale de décharge.**

De ce fait, pour les pratiquants mineurs, leurs parents ou accompagnateurs devront s'assurer avant de déposer l'enfant, que le cours ait effectivement lieu et que le professeur ou son représentant soit présent afin d'assurer le cours. Si l'enfant est déposé sans cette vérification, le club décline toute responsabilité.

6.Entraînements supplémentaires, Stages.

Les pratiquants pourront s'entraîner en dehors des heures de cours habituels (stage, formation...) seulement avec l'accord de l'enseignant.

L'élève, s'il le souhaite peut participer à des stages organisés les week-ends ou pendant les vacances scolaires. En revanche s'ils sont organisés par d'autres clubs ils seront payants.

C.COMPETITION ET PASSAGE DE GRADE :

L'enseignant est seul décisionnaire concernant la liste des pratiquants à inscrire aux compétitions et aux passages de grade.

L'association s'engage à informer les adhérents du club de toutes les compétitions dont elle a connaissance et à les faire participer dès lors, qu'ils ont la capacité et la motivation.

Lors des déplacements sportifs l'encadrement incombe aux accompagnateurs approuvés par le professeur et le Bureau. Les mineurs restent sous la responsabilité de leur représentant légal.

Lors de la compétition, l'élève apporte ses protections, son passeport, une serviette blanche et une bouteille d'eau. Il s'engage à respecter les règles du combat et celles enseignées en cours.

Le passage de grade, c'est un moment important dans la vie du pratiquant. Il permet d'évaluer sa progression et d'afficher son niveau à travers la ceinture obtenue. Sont évaluées les critères techniques du Taekwondo mais aussi, l'assiduité, l'attitude, la persévérance et les efforts tout au long de l'année.

Les professeurs sont les seuls juges à l'attribution de la ceinture, il se peut qu'un élève saute un grade si ce dernier présente un niveau supérieur à son grade actuel.

Les manquements volontaires à ce règlement pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent après concertation du comité directeur et de l'enseignant.

DATE ET SIGNATURE DU PRATIQUANT OU TUTEUR/REPRESENTANT LEGAL :